



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION

Numéro : AP2011-401

Date : 30 Juin 2011

Unité administrative responsable Approvisionnement

Instance décisionnelle Comité exécutif

Date cible :
06 Juillet 2011

Projet

Objet

Résiliation du contrat de services professionnels en gestion de projet - Amphithéâtre multifonctionnel de Québec (VQ-43280)

Code(s) de classification

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Le 23 février 2011, par sa résolution CE-2011-0254, la Ville de Québec octroyait à « Pomerleau Verreault en consortium » le contrat de services professionnels en gestion de projet - Amphithéâtre multifonctionnel de Québec.

L'appel d'offres pour ces services avait été lancé le 8 novembre 2010 et le travail de ces professionnels a débuté le 18 avril 2011, soit quelques jours après l'entrée en fonction du directeur du projet. Depuis la préparation du document d'appel d'offres et ce jour, le cadre de réalisation du projet et les services requis ont évolué.

Ce contrat étant facturé sur une base horaire, le temps effectué pour le travail demandé sera payé selon le tarif fixé au contrat. Le contrat exécuté à ce jour est utilisable dans la suite prévue du projet.

Conditions :

1. Tout en respectant la politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique mise en place par le gouvernement du Québec, d'importantes adaptations devront être faites au cadre de réalisation pour respecter l'échéancier de livraison du 15 septembre 2015. Le mode usuel utilisé généralement par la Ville de Québec conception-gérance-construction sera remplacé par une construction dans un mode clés en main conforme à la politique-cadre.
2. Le contrat de services professionnels octroyé était de l'ordre de 4,8 M\$ avant taxes, celui-ci n'est plus représentatif des services qui seront requis. Les politiques de gestion en matière d'approvisionnement ne permettent pas d'apporter les modifications requises à l'envergure du contrat.
3. Dans l'intérêt du projet, la stratégie globale d'attribution des contrats de services professionnels (architecture, ingénierie, gestion de projet et gestion de la construction) et l'atteinte des objectifs (respect des coûts et de l'échéancier) imposent qu'il y ait des critères d'imputabilité légale et financière qui lient ces différents professionnels. L'importance de ces clauses fait en sorte que ces ajouts ne peuvent être négociés avec l'adjudicataire actuel du mandat de gestion de projet en toute équité pour les parties et/ou les entreprises pouvant avoir un intérêt dans un tel mandat.
4. Autre considération importante, la portée des services requis en gestion de la construction sera substantiellement modifiée par rapport à l'appel d'offres du 8 novembre 2010 et dissociée du mandat de gestion de projet. La portée du mandat de services requis en gestion de construction sera précisée uniquement à la fin de l'automne 2011 ou au début 2012. Pour permettre un meilleur contrôle et partage des responsabilités, les mandats de gestion de projet et de gestion de la construction seront attribués à deux firmes distinctes et totalement indépendantes.
5. Pour éviter de pénaliser les firmes composantes « Pomerleau Verreault en consortium » dans la participation éventuelle à ces différents appels d'offres, mandats et/ou à titre de constructeur clés en main, nous devons mettre un terme au contrat et procéder dans les prochaines semaines à de nouveaux appels d'offres et les parties sont disposées à accepter d'un commun accord une telle résiliation.

L'article 3.2 du cahier des charges permet à la Ville de mettre fin au contrat au moyen d'un avis écrit. Les frais encourus à la date de fin du contrat seront payés suivant le taux horaire soumissionné pour les heures exécutées à la date de fin du contrat. Les frais actuellement encourus sont évalués à environ 67 000 \$.



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : AP2011-401 Date : 30 Juin 2011
Unité administrative responsable	Approvisionnement
Instance décisionnelle	Comité exécutif Date cible : 06 Juillet 2011
Projet	
Objet	Résiliation du contrat de services professionnels en gestion de projet - Amphithéâtre multifonctionnel de Québec (VQ-43280)
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)	
CE-2011-0254 - séance du 23 février 2011 - adjudication du contrat à « Pomerleau Verreault en consortium », 240 chemin Sainte-Foy, Québec, Québec, G2J 0A1 (à l'attention de monsieur Jérôme Marcoux)	
ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES	
RECOMMANDATION	
De résilier, à compter du 31 juillet 2011, le contrat de services professionnels en gestion de projet - Amphithéâtre multifonctionnel de Québec (VQ-43280), accordé à la firme « Pomerleau Verreault en consortium » suivant les conditions prévues à l'article 3.2 du cahier des charges.	
IMPACT(S) FINANCIER(S)	
Les frais actuellement encourus sont évalués à environ 67 000 \$.	
Les fonds requis sont disponibles au règlement d'emprunt R.V.Q. 1723, projet « J10172301 - Octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que des travaux et des démarches préparatoires à la construction d'un amphithéâtre multifonctionnel ».	
ÉTAPES SUBSÉQUENTES	
ANNEXES	
VALIDATION	
Intervenant(s)	Intervention Signé le
Céline-A Cloutier	Finances Favorable 2011-06-30
Responsable du dossier (requérant)	
Martin Garon	Favorable 2011-06-30
Approbateur(s) - Service / Arrondissement	
Daniel Maranda	Par Monique Giroux Favorable 2011-06-30
Cosignataire(s)	
Direction générale	
Gilles Noël	Favorable 2011-06-30
Résolution(s)	
CE-2011-1314	Date: 2011-07-06